Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 23 mars 2022

Délibération n°DE_2022_03_004

RF Préfecture de la Meuse

ntrôle de légalité

Nombre de délégués : 24 Date de réeption de l'AR: 10/06/2022 200088961 20220323-DE 2022 03 004-DE

Quorum: 13

Votants: 16 dont 5 suppléants

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mars, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 16 mars 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote:

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Madame Diana MOUNZER, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Jean-Pierre JAUNEL, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Philippe CHARDIN, Monsieur André CORNETTE

Monsieur Jean-Paul COLIN est désigné secrétaire de séance.

8.7 - Réseau Local de Mobilité Meusien

Vu la Convention de Coopération entre les PETR meusiens pour le développement des « mobilités alternatives en Meuse » approuvée le 16 décembre 2020,

Considérant l'engagement du territoire dans les études et recherche de solutions contribuant à lutter contre l'autosolisme et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Vice-Président en charge des mobilités, présente ce qui suit :

"La loi d'orientation des mobilités, publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Elle s'est traduite localement par la prise de compétence mobilité en mars 2021 de 80% des EPCI meusiens déclinée dans les missions confiées aux PETR.

Depuis le début de l'année 2020, plusieurs crises, qu'elle soit sanitaire ou géopolitique, bouleversent la vie et les comportements des français. Par effet indirect, elles entrainent des effets positifs en matière de mobilité, notamment en vue de faire évoluer massivement et rapidement les pratiques.

De ce fait, les PETR meusiens (Pays de Verdun, Cœur de Lorraine et Pays Barrois), dans le cadre de la coopération inter-PETR, proposent de déployer un réseau local de mobilité durable visant à faciliter les déplacements au sein du territoire.

1. Réseau local de mobilité durable (RLMD)

Objectif

Par la mise en place de ce réseau, la volonté de déployer un outil commun aux 3 PETR permettant aux habitants des 14 EPCI membres de bénéficier d'un panel de solutions de mobilité visant à sortir de l'autosolisme et de permettre à chacun de réaliser quelques économies sur ses trajets du quotidien.

Pour assurer sa pleine réussite, il semble indispensable de s'appuyer sur les collectivités de proximité à savoir les mairies. Cela permettra de renforcer l'ancrage territorial du projet et la démocratie locale tout en offrant une garantie de sécurisation du dispositif.

L'enjeu majeur de ce dispositif est de renforcer le lien social entre les habitants en faisant appel à la solidarité et la communauté qui sont des valeurs fondamentales de la ruralité. Le RLMD vise la mise en relation direct des habitants pour faciliter leurs déplacements sur le territoire.

Identification du réseau

La première étape est de définir pour ce RLMD un nom et une identité visuelle. Cela permettra à chacun d'identifier le réseau au territoire meusien et surtout de se l'approprier pleinement.

Nous travaillerons ensuite à la création d'un kit de reconnaissance qui sera distribué gratuitement à chaque membre du réseau. Il sera composé essentiellement d'une carte de membre, d'un autocollant pour son véhicule, d'un brassard réfléchissant, d'une ardoise, de différents supports de communication.

L'objectif est que chaque membre puisse se reconnaître au sein même du réseau et engager ses déplacements en toute confiance.

Date de réception de l'AR: 10/06/2022

RF
Préfecture de la Meuse

au sein même du réseau et engager ses
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/06/2022
055-200088961-20220323-DE_2022_03_004-DE

Inscription au réseau

Les communes, par leur secrétariat, ainsi que les Maisons France Services seront directement associées pour enregistrer les inscriptions au réseau (formulaire d'inscription, conditions générales d'utilisation, pièces justificatives, etc.) et distribuer les kits de reconnaissance avec l'attribution d'un identifiant unique. La volonté est que l'inscription puisse se faire dans n'importe quelle commune du territoire.

Quel que soit l'offre de mobilité ciblée par l'usager, nous l'inciterons à s'inscrire de manière formelle auprès de la collectivité et ce gratuitement. L'attribution d'un kit de reconnaissance permettra de rendre concret le sentiment d'appartenance au réseau. Cela permettra également à la collectivité de pousser de l'information sur les mobilités vers les membres et de leur ouvrir l'accès en exclusivité aux différentes solutions qui viendront progressivement animer le dispositif.

Matérialisation du réseau

Afin faciliter la mise en relation entre les conducteurs et les voyageurs, la coordination des PETR envisage de déployer des points de rencontre de mobilité locale, au sein de toutes les communes, matérialisés par des panneaux reprenant l'identité visuelle (logo) du réseau. Il est proposé que la production de ces panneaux soit prise en charge par les PETR. Ils seront ensuite confiés aux communes qui s'assureront de leur installation et de leur entretien.

Afin de déterminer la localisation de ces points de rencontre, un travail de concertation avec les communes du territoire sera mis en place. Il conviendra de prendre en compte l'existant.

Ces points de rencontre pourront être amenés à évoluer vers des nœuds multimodaux intégrant notamment une information multimodale complète, des places de stationnement pour le covoiturage, des emplacements sécurisés pour les vélos, de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.

Communication

Dès la mise en place du projet, il est essentiel de communiquer auprès des citoyens meusiens pour les mobiliser dans la démarche, les informer de l'avancement et leur faire connaître le réseau et ses services associés, précisés ci-après. Il convient d'insister sur la nécessité d'intégrer le réseau grâce à ses bénéfices directs.

Les outils précisés auparavant, notamment le kit de reconnaissance et la matérialisation des points de rencontres, permettent également de valoriser sur le terrain l'existence du réseau. Le déploiement en proximité au sein des municipalités ainsi que le bouche à oreilles doit permettre de densifier le nombre d'usagers. Une communication spécifique pourra aussi être mise en place auprès des entreprises afin qu'elle relaye l'existence du réseau vers leurs salariés.

Enfin, une stratégie de communication mobilité sera déclinée globalement sur le territoire par :

- une campagne de publicité classique (flyers, affiches, presse etc.) et numérique;
- l'organisation d'évènements liés aux solutions proposées au sein du réseau local.

Par la suite, un travail en partenariat avec la Région Grand Est sera entrepris afin que les offres mises en place dans le cadre de notre RLMD soient visibles et accessibles depuis la plateforme Fluo Grand Est.

<u>Organisation</u>

Le RLMD se veut un outil souple et gratuit qui compile différentes offres de mobilité pouvant également être utilisées de manière indépendante en fonction des besoins. Les premières sont détaillées ci-après.

Il sera animé dans le cadre de la coordination inter-PETR par l'ambassadrice des mobilités durable à la fois auprès des communes mais également des usagers.

D'un point de vue administratif, dans la continuité de l'accord de coopération inter-PETR, le PETR du Pays Barrois devrait être chef de file de l'action. Il pilotera donc les commandes liées à sa mise en œuvre. Il assurera également le lien avec les deux autres PETR partenaires en veillant à bien les associer aux travaux.

Les modalités techniques et financières du partenariat seront précisées ultérieurement dans un avenant à la convention de la coopération inter-PETR spécifique à ce projet.

Préfecture de la Meuse

RF

Date de réception de l'AR: 10/06/2022 055-200088961-20220323-DE 2022 03 004-DE

2. Auto-stop organisé

Première offre intégrée au réseau, le projet d'auto-stop organisé s'appuie sur la méthode traditionnelle de l'auto-stop, dite du pouce, usitée depuis de nombreuses décennies et qui a perdu progressivement de son usage notamment en raison de ses conditions de sécurité. Il suffit de sortir de chez soi, tendre le pouce au bord de la route et attendre qu'un conducteur s'arrête. L'idéal est évidemment de préciser sa destination sur un support visuel. Il s'agit d'un mode de transport spontané et gratuit qui repose sur la solidarité entre les citoyens.

Intégrer cette solution au RLMD permet de renforcer la sécurité du dispositif traditionnel d'auto-stop par l'appartenance des conducteurs et des voyageurs à ce réseau commun. Même si ce dispositif cible tous les publics, il vise en priorité les personnes en difficulté de mobilité individuelle, principalement les plus jeunes pour leurs activités de loisirs ne nécessitant pas d'obligation de respect des horaires, dans des secteurs peu ou pas desservis par des solutions de mobilité collective. L'expérience montre qu'en zone rurale c'est un dispositif plutôt adapté et fréquenté.

De ce fait, le PETR du Pays de Verdun et ses partenaires proposent d'intégrer ce dispositif dès le lancement du RLMD sur l'ensemble du territoire meusien.

3. Covoiturage

La réflexion sur le programme AcoTE n'ayant pas abouti, d'autres solutions plus légères ont été étudiées. Il apparaît dès lors que le PETR du Pays Barrois a mis en place dès 2012 une communauté de covoiturage sur la plateforme Mobicoop. Cette communauté est un regroupement d'inscrits facilitant la mise en relation des covoitureurs à l'échelle du Pays Barrois.

Une communauté de covoiturage permet notamment :

- à ses membres d'échanger et de covoiturer ensemble ;
- de faciliter la mise en relation des covoitureurs en augmentant la confiance entre membres ;
- de disposer d'un widget personnalisé à installer par exemple sur un intranet et/ou une page
- de disposer, pour le créateur de la communauté, de statistiques sur les inscrits et les covoitureurs de sa communauté.

Il convient d'offrir rapidement aux administrés du territoire une solution alternative à la voiture individuelle leur permettant de faire des économies financières non négligeables sur leurs déplacements du quotidien. D'un commun accord au sein de la coordination des 3 PETR meusiens, tous les usagers intéressés par l'appartenance à la communauté mobicoop du Pays Barrois peuvent dès à présent s'y inscrire.

L'objectif est qu'à terme cet outil soit intégré au RLMD et donc transposé à l'échelle de la coopération inter-PETR meusiens.

4. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD)

La sixième édition de l'AMI TENMOD vise à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités en s'articulant autour de deux axes :

- Axe 1 : [acculturer], mutualiser, déployer pour une mobilité durable et solidaire sur tous les territoires périurbains et peu denses
- Axe 2: Innover, expérimenter et évaluer des solutions, services de mobilité, démobilité des biens et des personnes

Cet accompagnement vise essentiellement la recherche de synergies entre les territoires ruraux. Il prend la forme d'un soutien financier mais également d'un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

Les projets lauréats pourront faire l'objet d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur maximale de 50 % des coûts éligibles dans la limite d'un montant maximal de 100 000 €.

RF Préfecture de la Meu

Le présent projet de RLMD de la coordination des 3 PETR meusiens peut scrire dans cet AMI. Il est donc proposé d'y présenter succinctement cette action pour le 31 mars prochain puis d'envisager un dossier plus complet, préparé avec le soutien technique des services de d'ADEME2 pour de 23 mai 2022.

Comme évoqué précédemment, dans la continuité de l'accord de coopération inter-PETR, le PETR du Pays Barrois devrait porter ce dossier au nom de la coordination inter-PETR. Les modalités organisationnelles du partenariat feront l'objet, si le dossier est retenu à l'AMI, d'un avenant à la convention de la coopération inter-PETR spécifique à ce projet. Celui-ci précisera notamment la répartition du reste à charge financier entre les différentes structures.

Le plan de financement prévisionnel global de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENTS PREVISIONNELS		
Nature des dépenses	Montants	Financeurs pressentis et /ou sollicités	Aides sollicitées	% sollici té
Identité graphique du RLMD	2 000 €	AMI TENMOD	36 000 €	50 %
Communication	7 000 €			
Kit de reconnaissance	30 000 €	Autofinancement PETR	36 000 €	50 %
Matérialisation des points de rencontre	24 000 €			
Communauté de covoiturage	7 000 €			
Frais ambassadrice des mobilités durables	2 000 €			
TOTAL	72 000 €	TOTAL	72 000 €	100 %
des dépenses prévues		des financements prévus		

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- ACTER le déploiement d'un réseau local de mobilité durable organisé comme évoqué ci-avant et intégrant les offres de covoiturage et d'auto-stop telles que proposées,
- DESIGNER le PETR du Pays Barrois comme chef de file du réseau local de mobilité durable,
- AUTORISER le Président à négocier et signer l'avenant à la convention de la coopération inter-PETR avec les membres,
- VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISER le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération, notamment par le dépôt d'une candidature à l'AMI TENMOD proposé par l'ADEME,
- PREVOIR d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette action."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

ACTE le déploiement d'un réseau local de mobilité durable organisé comme évoqué ci-avant et intégrant les offres de covoiturage et d'auto-stop telles que proposées,

DESIGNE le PETR du Pays Barrois comme chef de file du réseau local de mobilité durable,

AUTORISE le Président à négocier et signer l'avenant à la convention de la coopération inter-PETR avec les membres,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération, notamment par le dépôt d'une candidature à l'AMI TENMOD proposé par l'ADEME,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY